

## RÉSOLUTION

---

### CENT SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 1<sup>er</sup> février 2017 à compter de 9 h 30, au local A1108 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

---

#### 165-MSS-010217-02

#### **REMPLACEMENT DU COURS *ADM1043 QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES DE SANTÉ* PAR LE COURS OBLIGATOIRE *SSA1263 PHARMACOTHÉRAPIE*, AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATON INITIALE)**

ATTENDU le rapport d'agrément de l'Association canadienne des écoles en sciences infirmières qui recommande notamment l'ajout d'un cours de pharmacothérapie ;

ATTENDU la demande des étudiants dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières pour l'ajout du cours de SSA1263 Pharmacothérapie aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

ATTENDU le nombre de cent cinq (105) crédits défini pour l'obtention d'un diplôme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

ATTENDU les discussions avec les professeurs du Département des sciences infirmières sur la possibilité de remplacer le cours *ADM1043 Qualité des soins et des services de santé* par le cours *SSA1263 pharmacothérapie* et obligatoire, au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

En conséquence,  
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Isabelle St-Pierre  
APPUYÉ PAR : monsieur Gabriel Gingras

#### ET RÉSOLU

De remplacer le cours *ADM1043 Qualité des soins et des services de santé* par le cours *SSA1263 pharmacothérapie* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

De rendre le cours *SSA1263 Pharmacothérapie* obligatoire au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

Monique Benoit  
Module des sciences de la santé